

RÈGLEMENT DES COURSES PYRAMIDES 2023

29ème édition des courses

Samedi 4 mars et Dimanche 5 mars 2023

Courses à but humanitaire “courir pour un enfant”

(En attente des informations sanitaires pour Mars 2023)

ARTICLE 1 : L'ORGANISATION

Les Courses les Pyramides se dérouleront le **Samedi 4 mars** et le **Dimanche 5 mars 2023** à la Grande-Motte. Elles sont organisées par le Lions Club de La Grande-Motte en partenariat avec la ville de La Grande-Motte et Midi Libre.

ATTENTION ces courses se feront dans le respect des règles sanitaires et gestes barrières en vigueur au moment des courses (Pass sanitaire, masques...). Ces informations sanitaires obligatoires pour tout coureur seront communiquées sur le site dès connaissance de ces dernières par les services préfectoraux ou ministériels.

ARTICLE 2 : LES INSCRIPTIONS SUR LE SITE

WWW.LESPYRAMIDES.COM

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés et non licenciés.

Il est rappelé que ces courses sont en premier lieu à but humanitaire et que les fonds récoltés par les inscriptions servent aux œuvres sociales du Lions CLUB GRANDE MOTTE- MONTPELLIER- LITTORAL envers les enfants malades ou handicapés.

Attention : Aucune inscription ne pourra être enregistrée sans le paiement de l'inscription ni la totalité des pièces justificatives.

2-1) Heures de départ et Catégories

Des travaux étant prévus dans la zone de départ et d'arrivée habituelle, nous vous communiquerons les lieux de départ et d'arrivée par mail et sur le site des Pyramides avec les plans des courses.

Départ Le samedi 4 mars

14 h00 Pour le 1 km : Poussins

14 h 10 Pour le 2.5 KM : Benjamins et Minimes

COURSES DES PYRAMIDES 2023 - RÈGLEMENT

14 h 30 Pour le Run 5 KM : Cadets à Masters

15 h 30 Pour le Grand Run 10 KM : Cadets à Masters

Départ Le dimanche 5 mars

9h45 Pour le Semi-Marathon 21.1 KM Juniors à Masters

Catégories

Catégories	Âges(*)	Année naissance
Poussins	10 à 11 ans	2012 à 2013
Benjamins	12 à 13 ans	2010 à 2011
Minimes	14 à 15 ans	2008 à 2009
Cadets	16 à 17 ans	2006 à 2007
Juniors	18 à 19 ans	2004 à 2005
Espoirs	20 à 22 ans	2001 à 2003
Seniors	23 à 34 ans	1989 à 2000
Master 0	35 à 39 ans	1984 à 1988
Master 1	40 à 44 ans	1979 à 1983
Master 2	45 à 49 ans	1974 à 1978
Master 3	50 à 54 ans	1969 à 1973
Master 4	55 à 59 ans	1964 à 1968
Master 5	60 à 64 ans	1959 à 1963
Master 6	65 à 69 ans	1954 à 1958
Master 7	70 à 74 ans	1949 à 1953
Master 8	75 à 79 ans	1944 à 1948
Master 9	80 à 84 ans	1939 et 1943
Master 10	85 ans et après	1938 et avant

(*) = L'âge pris en compte est celui que l'on aura le **31/12/2023** à 23h59

2-2) Licences et certificat médical :

AUCUN DOCUMENT NE POURRA ETRE REMIS LORS DE LA RECUPERATION DU DOSSARD

Compte tenu des consignes sanitaires et afin d'éviter des échanges physiques, les certificats, licences et autres documents doivent être joints impérativement à l'inscription et ne pourront être présentés le jour du retrait des dossards aux personnes habilitées à la distribution.

La participation aux Courses Les Pyramides est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

COURSES DES PYRAMIDES 2023 - RÈGLEMENT

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées,
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- ou pour les mineurs : les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de moins de 6 mois à la date de la compétition, ou de sa copie.
- les licences étrangères ne sont pas acceptées.

ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

2-3) Montant de l'inscription :

Gratuit pour les parcours enfants «KIDS » (Poussins, Benjamins et Minimes)

COURSES DES PYRAMIDES 2023 - RÈGLEMENT

**La course de 2,5 km des Benjamins et Minimes est chronométrée.
Les Benjamins et Minimes doivent donc s'inscrire, sur le site de KMS,
sans paiement, mais doivent mettre en ligne le certificat médical et
l'autorisation parentale.**

A compter du 15.11.2022, jusqu'au 31 janvier 2023 à 23h59 :

**Le 2,5 km INSCRIPTION gratuite
Le 5 km INSCRIPTION de 15 €
Le 10 Km INSCRIPTION de 18 €
Le semi-marathon INSCRIPTION de 23 €**

A compter du 01.02.2023 minuit jusqu'au 3 mars 2023, 23h59 :

**Le 2,5 km INSCRIPTION gratuite
Le 5 Km INSCRIPTION de 18 €
Le 10 Km INSCRIPTION de 21 €
Le semi-marathon INSCRIPTION de 27 €**

**(*) Les prix indiqués ne prennent pas en compte les frais de gestion KMS
(KMS : 0.99€ pour 15€ & 18€. 5% à partir de 20€)**

**Clôture des inscriptions le jeudi 3 Mars 2023 à 23h59 (Ou avant cette date, s'il
n'y a plus de dossards disponibles, ou autres impératifs impactant
l'organisation).**

ARTICLE 3 : LES DOSSARDS

3-1) Dossards préférentiels :

L'organisation prévoit un SAS de départ « préférentiel » sur le Grand Run et le Semi-marathon, pour les coureurs licenciés le demandant et pouvant attester d'une performance chronométrique réalisée l'année précédente (ou la même année) sur les distances adéquates. Le document attestant de la performance devra être produit lors du retrait du dossard au stand « SAS préférentiel »

Grand Run 10Km : Hommes < 0h40 ; Femmes < 0h46

Semi-Marathon : Hommes < 1h30 ; Femmes : 1h44

3-2) Pour tous les coureurs :

Il est possible de faire inscrire son prénom sur le dossard pour 1 €. Il s'agit d'une option complémentaire payante devant être sélectionnée dans le formulaire

COURSES DES PYRAMIDES 2023 - RÈGLEMENT

d'inscription à l'encoche prévue à cet effet sur le document de saisie et ce, au plus tard le 31 janvier 2023 (impossible au-delà de cette date).

ARTICLE 4 : LES PARCOURS

Les participants s'engagent à accomplir la distance suivant l'itinéraire déterminé par les organisateurs sous peine de disqualification par les commissaires de course. Ils suivront en cela les indications des services de Police, des Officiels et du Code de la route.

Les participants du 10 Km disposent d'un temps maximum de 1h30 pour effectuer l'intégralité du parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les participants du 21,1 Km disposent d'un temps maximum de 3 h pour effectuer l'intégralité du parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Après le passage du véhicule de fin de course et sur décision unilatérale de l'organisation, un coureur pourra être déclaré « hors délai », signifiant sans appel sa mise hors course. Son dossard lui sera retiré.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de ravitaillement afin d'y remettre son dossard.

ARTICLE 5 : LE RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements sont prévus conformément au cahier des charges de la Fédération Française d'Athlétisme. La distribution des liquides sur le ravitaillement se fera suivant les consignes sanitaires en vigueur au moment des épreuves.

Chaque participant s'engage à adopter un comportement citoyen et à ne pas jeter ses déchets (bouteille, masque sanitaire, mouchoir jetable, ...) sur le parcours mais dans les conteneurs prévus à cet effet.

ARTICLE 6 : LE CLASSEMENT

Les classements tiennent compte des catégories officielles. Tout concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée sera classé, dans la limite du temps imparti à chaque course. Les récompenses sont distribuées aux vainqueurs sur le podium avec respect de la distanciation physique après proclamation des résultats sur place uniquement le jour de la remise des prix. Les prix ne sont pas cumulables.

ARTICLE 7 : LE CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage officiel sera effectué par un chronométreur agréé par la FFA utilisant un système de chronométrage électronique qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du

tracé de l'épreuve ne pourra pas être classé à l'arrivée.

ARTICLE 8 : LES ENGAGEMENTS

L'inscription de chaque coureur intègre la cession des droits à l'image fixe et audiovisuelle dans le monde entier sur tous les supports et pour une durée indéterminée à l'organisation, aux partenaires, et aux médias.

Remboursement de l'inscription pour raison médicale du coureur :

Une inscription pourra être remboursée à un coureur, uniquement sur présentation d'un certificat médical émanant d'un médecin indiquant la contre-indication médicale. Aucun remboursement ne sera effectué, quel qu'en soit le motif après le 25 février 2023.

IMPORTANT :

Aucune inscription ne sera remboursée en cas d'annulation des courses pour quelque cause que ce soit, rendant impossible le maintien des courses sans risque pour les participants, organisateurs ou spectateurs, tels que, sans que cette liste ne soit limitative : intempéries, attentats ou menaces d'attentats, interdiction administrative ou préfectorale, pandémies type Covid 19 ou autres, confinement, les frais engagés ne nous le permettent pas

Dans ce cas, le coureur renonce par avance et de manière irrévocable à tout recours contre l'organisateur pour quelque cause que ce soit **étant de plus rappelé que ces courses sont organisées dans un but humanitaire par le Lions de la Grande-Motte (fonds recueillis pour les enfants malades et handicapés).**

En cas d'incident, d'accident ou d'attentat provoqué par un ou des tiers, identifiés ou non identifiés, dès lors qu'il ne sera pas démontré une quelconque faute de l'organisateur, en particulier le non-respect des obligations de sécurité applicables en la matière ou des prescriptions des autorités administratives et publiques, le coureur renonce également à tout recours contre lui pour quelques causes que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible et porté devant lors de la course.

ARTICLE 9 : LE RETRAIT DES DOSSARDS ET TEE-SHIRTS

Le retrait des dossards s'effectuera au Palais des Congrès, à la Grande-Motte en respectant les distanciations physiques et conformément aux directives sanitaires aux jours des courses

COURSES DES PYRAMIDES 2023 - RÈGLEMENT

Le retrait du tee-shirt se fera lors du retrait du dossard et uniquement à ce moment-là. Il ne sera envoyé aucun tee-shirt par la Poste.

Il est impératif de noter sa taille lors de l'inscription à l'encoche prévue à cet effet sur le document de saisie.

Aucun changement de taille ne sera possible lors de la remise du tee-shirt.

HEURE DE RETRAIT

Pour le 5km, et 10km

Le Samedi 4 Mars 2023 de 10h à 14h

Pour le Semi-Marathon.

Le Samedi 4 Mars 2023 de 10h à 18h

Le Dimanche 5 mars 2023 de 8h à 9h30 dernier délai

Ces horaires pourront éventuellement être modifiés pour respecter les règles sanitaires.

Tout coureur inscrit arrivant au Palais des congrès le Dimanche pour retrait dossard après 9 h 30 se verra refuser de participer à la course et ce sans remboursement de quoi que ce soit.